

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS

INFOS

n° 50

juin 2014

Anniversaire

■ Triple A
pour le FNAS !

■ 30 juin 2014
Assemblée générale
du FNAS

■ Les journées
d'étude d'Avignon
du 15 au 18 juillet 2014

■ Riga à l'automne...

■ Carte postale du sud
de l'Irlande

Assemblée générale

Avignon



Rappel

Pour ses 40 ans le FNAS organise un séjour parisien, du 27 au 29 ou du 28 au 29 juin.

Nous proposons à cette occasion quelques visites qui vous feront découvrir autrement la Capitale.

La soirée anniversaire devrait rester dans les mémoires, dans un lieu historique de Paris mais néanmoins méconnu, le musée des arts forains dans les pavillons de Bercy.

Au menu, musique vivante et attractions foraines accompagneront un dîner que nous voulons étonnant lui aussi.

Important !

La quarantième Assemblée générale ordinaire du FNAS se tiendra à la suite du week-end anniversaire, **le lundi 30 juin.**

Il est essentiel, particulièrement en cette année électorale, que le plus grand nombre de ses membres soit présent ou au moins représenté.

Pour ceux qui ne peuvent pas venir, pensez à nous envoyer un pouvoir.

Solutions des mots croisés de la page 18

Horizontallement : 1- Quarante. 2- Usurpation. 3- Aux. 4- Dringuelle. 5- Rilke. 6- A-El. Evidas. 7- Trans. Va. 8- Il. Lésaï. 9- Rareté. 10- Evènements.

Verticallement : A- Quadrature. B- Usurier. AV (ave). C- Auxiliaire. D- RR. NK. Nien (nein). E- Apogées. Te. F- Naru. Lem. G- Tite Live. H- Eiléed (déliée). Son. I- Nel. Avait. J- Et. Essais.

Sommaire

Édito	3
Assemblée générale du 30 juin	
Rapport d'activité	4 à 11
Rapport financier exercice 2013	12 / 13
Journées d'étude d'Avignon :	14
Carnet de voyage :	15
Séjour d'automne : Riga	
Carte postale :	16 / 17
Un tour dans le sud de l'Irlande	
Mots croisés.....	18
Grilles de prise en charge	19
Renseignements pratiques	20

Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site www.fnas.net



N° 50 - juin 2014

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Patrick Harivel, Eva Loyer, Alain Brosseau, Pierre Andrac, Henri Uzureau
Ont participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Credits photos : Touristra-vacances, DR, Eva Loyer, Pierre Andrac, Michel Pezaud, iStockphoto, Olivier Clément, Dominique Le Gal

Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

Passages...

Nous vivons en cette année 2014 de nombreuses transitions. Des relais sont transmis et des passages sont à venir, plus ou moins heureux : de l'héritage social du Conseil national de la Résistance au tout libéral, du Front populaire au Front de gauche, de la gauche à la droite, des idées collectives à l'idée individuelle, des contes aux comptes, des restrictions budgétaires à l'austérité, de la permanence à l'intermittence, des affaires de l'esprit à l'esprit des affaires, de pauvre à encore plus pauvre, de chômeur à demandeur d'emploi, de départs à la retraite, du premier au second semestre, du printemps à l'été, de vacances à séjours... de l'actuel au prochain Conseil de gestion et puis... fin juin : le 40^e anniversaire du FNAS !

Arrêtons-nous ensemble sur cet événement et profitons de cette pause festive pour envisager un avenir plus social, plus solidaire.

Les États Généraux de la Culture lancés le 9 février 1987 au Théâtre de l'Est Parisien (TEP) à Paris avaient raison : « *Quand un peuple abandonne son imaginaire aux grandes affaires, il se condamne à des libertés précaires* ».

Le Bureau exécutif

Assemblée générale

30 juin 2014

Compte rendu collectif de mandat

« Ne parlez pas d'acquis sociaux mais de conquits sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais. »

Ambroise Croizat, ministre du travail et de la sécurité sociale de 1945 à 1947.

Ceux qui en ont assez n'en ont jamais suffisamment. La dévastation de nos conquits sociaux amorcée sous l'ère Sarkozy se précipite avec Lui-Président. Si le MEDEF avait déjà des ailes, durant ce mandat, il a pris son envol et accélère le pilonnage du programme du Conseil national de la Résistance, à travers ANI(S)¹ et Pactes de tout ordre, il dépèce chaque jour un peu plus notre sécurité sociale. La vassalité aux volontés du MEDEF et l'allégeance dévorante à l'argent n'ont jamais été aussi exacerbées.

L'Europe continue d'avoir une politique culturelle médiocre alors même qu'elle négocie avec les États-Unis un traité de libre-échange, dramatique pour la culture. À propos du financement public de la culture, Barroso, président de la Commission européenne, avait déclaré que cela revenait à financer des campagnes anticapitalistes. Bon élève, Lui-Président ! Le budget du ministère de la Culture a été rabaissé en dessous du seuil où il était à l'arrivée de François Mitterrand.

L'obsession du gouvernement, à vouloir réduire, sans discernement, la dépense publique en donnant au capital humain un traitement économique, sonne le glas du service public en général et de celui de la culture en particulier.

Les collectivités territoriales, dont le rôle est devenu incontournable en culture, voient leurs finances brutalisées et réduites par Bercy. La loi MAPAM² (prolongement de la RGPP³) elle, entérine le désengagement politique de l'État par la délégation de ses compétences.

Ainsi le rôle central de l'État pour assurer la pérennité de l'action publique et des services publics, l'équité territoriale et les conditions de l'accès pour tous, est aujourd'hui totalement remis en cause. Au-delà de notre secteur d'activité, c'est l'ensemble des missions de l'État et des services publics qui pourraient à terme disparaître. On voit déjà les effets catastrophiques que cela pourrait avoir sur l'éducation nationale, la santé, la protection sociale...

1
Accord national
interprofessionnel

2
Modernisation
de l'action
publique territoriale
et d'affirmation
des métropoles

3
Révision générale
des politiques
publiques



La montée en puissance de l'extrême droite et de ses idées enfantée par les gourous de l'austérité et leurs serviteurs, a de quoi nous alarmer. Nous voyons d'ores et déjà plusieurs spectacles remis en cause, voire interdits de représentation. Ce n'est pas la politique promise par le nouveau premier ministre qui va endiguer ce déploiement.

Nous avons toutes les raisons de nous inquiéter sur l'avenir et l'impact d'une telle réforme selon les résultats des élections à venir. Et donc de QUI pourrait s'emparer de cette délégation de compétence et surtout pour faire QUOI ?

Pour citer (un peu plus) Jack Ralite « On est arrivé à l'os, et cinquante ans de constructions commencent à chanceler ». Le secteur culturel, pionnier de la décentralisation, commence à en subir le cataclysme.

L'omniprésence de la logique financière d'État ne manque pas d'installer une dominance sur les artistes. Ces réformes associées à l'accord sur l'assurance chômage et le régime spécifique des salariés intermittents vont accroître encore la paupérisation des travailleurs de la culture, traités socialement, voire idéologiquement comme de trop dans la société.

C'est pourquoi, et vu ce contexte, nous réaffirmons qu'au-delà de l'économie qu'il génère, les richesses produites par le monde de la création sont avant tout celles qui favorisent l'émancipation, la liberté de penser, de s'épanouir et de vivre ensemble contre toute idée d'exclusion.

Si les congés payés sont un des conquits sociaux faisant le plus cas du droit au temps de vivre des salariés, le droit aux vacances, reste lui encore à conquérir. En France, en 2013, trois enfants sur cinq ne sont pas partis en vacances, en 2011 c'était deux sur cinq. Durant ce mandat, le Conseil de gestion a pris les mesures nécessaires pour affirmer sa volonté de faire progresser ce droit, nous en verrons les effets plus après.

Malgré un léger déficit (157 022 euros) amplement absorbable par le petit excédent de l'année 2012, l'équilibre financier du FNAS se maintient. Les outils de gestion comptable et la mobilisation de l'équipe du FNAS participent à la qualité du suivi de gestion.

Cependant, l'année 2013 voit s'amorcer la baisse des cotisations. Les masses salariales diminuent, et de façon accrue chez les salariés permanents. Nous en constaterons l'impact sur leurs activités.

Le nombre des participants aux commissions ne décroît pas. Leur énergie et leur investissement contribuent intensément à la vie du FNAS. Leurs travaux éclairent et coopèrent fortement aux décisions du Conseil de gestion.

Nous allons l'observer, si tout en développant une meilleure accessibilité à tous, le FNAS maintient encore à ce jour une certaine stabilité financière, la pente amorcée par la baisse des cotisations doit mobiliser et engager les employeurs pour que les salariés puissent vivre dignement de leurs métiers.

30 juin 2014

● Les ouvrants droit

Ouvrants droit	2012	2013	Écart 2012 / 2013	Nombre d'ouvrants droit ayant bénéficié d'au moins 1 PEC		Écart 2012 / 2013
				2012	2013	
Permanents	14 963	14 815	- 0.99 %	4 019	4 002	- 0.42 %
<i>dont – de 10</i>	9 563	9 452				
Intermittents	22 693	23 061	+ 1.62 %	6 514	6 733	+ 3.36 %
<i>dont artistes</i>	14 429	14 337				
TOTAL	37 656	37 876	+ 0.58 %	10 533	10 735	+ 1.92 %

- Les salariés permanents des entreprises de plus de 10 sont 5 363, représentent 36.2 % des salariés permanents (5 400 en 2012);
- Les artistes représentent 62.17 % des salariés intermittents (63.58 % en 2012);
- Les techniciens et personnels administratifs (8 724) représentent 37.83 % des salariés intermittents (8 207 en 2012);
- Le nombre d'artistes permanents est de 154 (142 en 2012).

En 2013, certes de manière moins importante qu'en 2012 (+11.52 %), l'accroissement du nombre d'ouvrants droit ayant bénéficié d'au moins une prise en charge se poursuit (+1.92 %, soit 10 735 ouvrants droit), sur 2 ans cette progression est de 13.44 %. Comme dit dans notre rapport 2012, les journées d'études régionales, FNAS INFOS, l'information permanente aux salariés intermittents sur leur ouverture de droits, et peut être une meilleure « appropriation » des règles du FNAS, auxquelles se rajoutent les mesures pour améliorer l'accès aux vacances, ont sans nul doute contribué à ce résultat.



Le tassement du nombre de salariés ouvrant leurs droits au FNAS (0.58 %) associé à la récession de 0.99 % d'ouvrants droit chez les salariés permanents doit nous alarmer sur la déstructuration de l'emploi dans les entreprises artistiques et culturelles. Ce chiffre mis en regard de l'augmentation incessante des emplois intermittents atteste d'un glissement très inquiétant.

● Les entreprises

Le nombre d'entreprises appelées à cotiser est passé de 7 978 en 2012 à 8 224 en 2013, soit un accroissement de 246 entreprises (+ 3.08 %). En 2013, 134 entreprises ont été désaffiliées, 187 en 2012. En 2013, 43 entreprises ont suspendu leur affiliation car sans activité, 28 en 2012.

■ Sur ces 8 224 entreprises :

- 8 020 sont sans CEC (moins de 10 salariés – effectif équivalent temps plein) ;
- 204 avec CEC (plus de 10 salariés – effectif équivalent temps plein) (199 en 2012) ;
- 17 CE d'ordre public sont adhérents au FNAS (plus de 50 salariés – effectif équivalent temps plein).

■ Les cotisations : En 2013, elles ont baissé de 0.20 %.

- Les cotisations des entreprises de plus de 10 salariés accusent une très légère hausse, elles représentent 20.53 % en 2013 contre 20.20 % en 2012.
- La cotisation moyenne par entreprise est de 884 euros contre 894 euros en 2012, soit une baisse de 1.13 % (1 073 euros en 2005).
 - Celle des entreprises de plus de 10 salariés est de 7 196 euros (7 232 en 2012),
 - et des entreprises de moins de 10 salariés est de 709 euros (731 en 2012).

Sur 2 ans le montant de la cotisation moyenne baisse de 2.60 %, sur 3 ans cette baisse est de 3.45 %.

La baisse de la cotisation moyenne devient structurelle, et s'affaïsse d'année en année de plus en plus en dessous du plafond de la grille globale des quotients familiaux les plus faibles (900 euros).

Les moyens d'existence des salariés se dégradent au même rythme que leurs conditions d'emploi et de travail. Il y a urgence à (re)considérer la valeur du travail.



● Les prises en charge (PEC)

Nombre de prises en charge par activité de Séjours

* Enfants qui ne sont pas à la charge fiscale du salarié ouvrant droit et qui ont bénéficié d'une prise en charge sur le plafond de l'ouvrant droit.

Séjours	2012							2013							Écart 2012/2013
	Permanents			Intermittents			TOTAL PEC	Permanents			Intermittents			TOTAL PEC	
	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		
Colonies	9*	553	562	27*	1 023	1 050	1 612	14*	556	580	34*	1 085	1 119	1 699	5.40 %
Grille 1	344	593	937	389	581	970	1 907	1 617	2 635	4 252	2 153	3 193	5 346	9 598	403.30 %
Transports	224	434	658	259	422	681	1 339	1 364	2 285	3 649	1 848	2 759	4 607	8 256	516.58 %
Total G1	577	1 580	2 157	675	2 026	2 701	4 858	2 995	5 486	8 481	4 035	7 037	11 072	19 553	302.49 %
Grille 2	1 470	2 428	3 898	1 775	2 647	4 422	8 320	186	302	488	184	251	435	923	-88.91 %
Transports	1 269	2 129	3 398	1 558	2 357	3 915	7 313	115	216	331	154	213	367	698	-90.46 %
Total G2	2 739	4 557	7 296	3 333	5 004	8 337	15 633	301	518	819	338	464	802	1 621	-89.63 %
Grille 3	554	766	1 320	508	651	1 159	2 479	510	702	1 212	400	520	920	2 132	-14.00 %
Transports	193	393	586	188	294	482	1 068	199	388	587	168	265	433	1 020	-4.49 %
Total G3	747	1 159	1 906	696	945	1 641	3 547	709	1 090	1 799	568	785	1 353	3 152	-11.14 %
TOTAL	4 063	7 296	11 359	4 704	7 975	12 679	24 038	4 005	7 094	11 099	4 941	8 286	13 227	24 326	1.20 %

Nous mesurons ici l'impact positif de la mesure prise à l'occasion de la mise en conformité des activités de séjours en regard de la nouvelle législation, soit le passage en Grille 1 des lieux qui font l'objet du plus grand nombre de prises en charge à savoir : les séjours effectués en camping, en Gîtes de France ou par l'intermédiaire de Clévacances ou Accueil paysan.

Le passage de ce type de séjours en Grille 1 permet d'assurer aux ouvrants droit et à leur famille une meilleure prise en charge et de mieux soutenir le droit aux vacances.

- Sur l'année 2013, Grille 1 et Grille 2 confondues, le nombre de PEC augmente de 2.87 %.

30 juin 2014

● Séjours FNAS

Les séjours organisés par le FNAS dont nous avons jugé le prix trop onéreux ont fait l'objet d'une grille spécifique, amortissant le surcoût de ces séjours d'une part par le FNAS, et de l'autre, réparti désormais proportionnellement aux QF.

Nous observons que la répartition normalement équilibrée, tant sociologique qu'économique, sur les participants aux séjours FNAS change avec une nette augmentation du nombre de participants des foyers des premières tranches de QF lorsque nous avons mis en place la grille spécifique dépendant du QF, ce qui a clairement permis à ces familles de partir qui sans cette grille n'auraient pu le faire.

- Les séjours de printemps : en 2012, 111 personnes sont parties avec une aide supplémentaire unique, également réparties entre la Grèce et l'Italie. En 2013 c'est 142 personnes qui sont parties dont 92 au Mexique avec grille spécifique dépendant du QF et 50 au Portugal.
- Pour les séjours d'automne cela s'accroît encore, 28 personnes à Madrid en 2012 contre 72 à Stockholm en 2013 avec grille spécifique.

Les nuitées

▲ Colonies

En 2012, le total des nuitées est de 13 086.
En 2013, le total des nuitées est de 13 429, soit une augmentation de 1.85 %.

▲ Séjours Grille 3

En 2012, le total des nuitées est de 19 064.
En 2013, le total des nuitées est de 16 564, soit une diminution de 13.11 %.

▲ Séjours Grille 1

En 2012, le total des nuitées est de 12 020.
En 2013, le total des nuitées est de 79 476, soit une augmentation de 560.50 %.

▲ Total des nuitées tous séjours confondus

En 2012, le total des nuitées est de 118 699.
En 2013, le total des nuitées est de 117 067, soit une diminution de 1.31 %.

▲ Séjours Grille 2

En 2012, le total des nuitées est de 74 529.
En 2013, le total des nuitées est de 7 598, soit une diminution de 89.81 %.

Nombre de prises en charge par activité de Loisirs

* Permanents des entreprises de moins de 10 salariés.

Loisirs	2012							2013							Écart 2012/2013
	Permanents*			Intermittents			TOTAL PEC	Permanents*			Intermittents			TOTAL PEC	
	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		
Loisirs	5 467	6 093	11 560	10 947	13 122	24 069	35 629	5 820	6 542	12 362	12 156	14 426	26 582	38 944	9.30 %
Sport	1 948	2 555	4 503	3 228	4 802	8 030	12 533	1 686	2 127	3 813	2 582	3 786	6 368	10 181	-18.77 %
Cinéma	3 148	3 777	6 925	6 815	7 577	14 392	21 317	3 122	3 588	6 710	7 215	7 750	14 965	21 675	1.68 %
Ch. Lire	1 530	1 661	3 191	3 404	3 274	6 678	9 869	1 439	1 608	3 047	3 378	3 224	6 602	9 649	-2.23 %
Ch. Disques	1 085	0	1 085	2 033	0	2 033	3 118	978	0	978	1 919	0	1 919	2 897	-7.09 %
Total	13 178	14 086	27 264	26 427	28 775	55 202	82 466	13 045	13 865	26 910	27 250	29 816	56 436	83 346	1.07 %

En 2013, le nombre de prise en charge des activités de Loisirs progresse de 1.07 %, entre 2011 et 2012 l'écart total était de +0.58 %.
On peut constater pour la première fois, une baisse des demandes pour les chèques Lire & Disque, ainsi que pour les activités sportives.



Nombre de prises en charge par quotients familiaux (QF) sur les activités de Séjours

Quotient familial	PEC Séjours par taux	2012			2013			Écart 12/ 13	Écart 12/13 Permanents	Écart 12/13 Intermittents	
		Permanents	Intermittents	Total PEC	Permanents	Intermittents	Total PEC				
		S/Total	S/Total		S/Total	S/Total					
-350	70 %	1 488	1 184	2 672	1 370	1 251	2 621	-1.91 %	-7.93 %	5.66 %	
350 à 450	65 %	1 046	1 299	2 345	915	1 356	2 271	-3.16 %	-12.52 %	4.39 %	
451 à 550	60 %	1 531	1 651	3 182	1 513	1 883	3 396	6.73 %	-1.18 %	14.05 %	
551 à 650	55 %	1 705	2 086	3 791	1 849	2 018	3 867	2.00 %	8.45 %	-3.26 %	
651 à 750	50 %	1 620	1 890	3 510	1 559	1 866	3 425	-2.42 %	-3.77 %	-1.27 %	
751 à 850	45 %	1 287	1 396	2 683	1 234	1 707	2 941	9.62 %	-4.12 %	22.28 %	
851 à 950	40 %	839	1 240	2 079	902	1 113	2 015	-3.08 %	7.51 %	-10.24 %	
951 à 1100	35 %	846	961	1 807	774	1 121	1 895	4.87 %	-8.51 %	16.65 %	
1101 à 1250	30 %	486	540	1 026	412	448	860	-16.18 %	-15.23 %	-17.04 %	
+1250	25 %	511	432	943	571	464	1 035	9.76 %	11.74 %	7.41 %	
	Total	11 359	12 679	24 038	11 099	13 227	24 326	0.62 %	-2.56 %	3.86 %	Moyenne
								1.20 %	-2.29 %	4.32 %	Écart



L'évolution des prises en charge en regard des quotients familiaux (observation mise en place en 2012) confirme notre inquiétude.

Les chiffres de 2013 entérinent la récession vertigineuse des prises en charge de Séjours des salariés permanents (entreprises de plus de 10 et de moins de 10 confondues).

Nous l'avons dit auparavant, il y a urgence à agir, et à engager une politique salariale qui ne tire pas constamment les salaires réels vers le bas et entérine des minima conventionnels, hélas trop souvent appelés syndicaux.

Sans doute, aussi, durant le prochain mandat, les élus auront à mener la réflexion sur les possibilités d'amélioration de la mutualisation, afin d'endiguer la dégradation de la situation de ces salariés.



30 juin 2014

Nombre de prises en charge par quotients familiaux (QF) sur les activités de Loisirs

* Permanents des entreprises de moins de 10 salariés

Quotient familial	PEC Loisirs par taux	2012			2013			Écart 12 / 13	Écart 12/13 Permanents	Écart 12/13 Intermittents	
		Permanents*	Intermittents	Total PEC	Permanents*	Intermittents	Total PEC				
		S/Total	S/Total		S/Total	S/Total					
-350	70 %	5 295	5 073	10 368	5 014	5 024	10 038	-3.18 %	-5.31 %	-0.97 %	
350 à 450	65 %	2 922	4 862	7 784	2 434	5 130	7 564	-2.83 %	-16.70 %	5.51 %	
451 à 550	60 %	3 144	5 924	9 068	3 353	6 896	10 249	13.02 %	6.65 %	16.41 %	
551 à 650	55 %	3 495	7 531	11 026	3 677	7 510	11 187	1.46 %	5.21 %	-0.28 %	
651 à 750	50 %	3 509	7 936	11 445	3 057	7 685	10 742	-6.14 %	-12.88 %	-3.16 %	
751 à 850	45 %	2 583	6 217	8 800	2 645	6 928	9 573	8.78 %	2.40 %	11.44 %	
851 à 950	40 %	1 843	5 052	6 895	1 862	5 482	7 344	6.51 %	1.03 %	8.51 %	
951 à 1100	35 %	1 786	5 386	7 172	2 016	5 328	7 344	2.40 %	12.88 %	-1.08 %	
1101 à 1250	30 %	1 049	3 408	4 457	1 165	2 363	3 528	-20.84 %	11.06 %	-30.66 %	
+1250	25 %	1 638	3 813	5 451	1 687	4 090	5 777	5.98%	2.99 %	7.26 %	
	Total	27 264	55 202	82 466	26 910	56 436	83 346	0.52 %	0.73 %	1.30 %	<i>Moyenne</i>
								1.07 %	-1.30 %	2.24 %	Écart

Comme de coutume, parce que fractionnables, les activités de loisirs gardent la faveur des ouvrants droit.

Nous devons cependant veiller à ce que ces activités ne soient pas budgétivores en empiétant plus que de besoin(s) sur les activités de séjours. Le travail à mener pour le déploiement du droit aux vacances nécessitera une pondération vigilante pour un juste équilibre économique entre les activités du FNAS.



● Les bénéficiaires (Ouvrants droit et ayants droit)

■ Activités de Séjours

● Séjours Grille 1 (colonies incluses) :

En 2012, 2 862 personnes ont bénéficié de 4 858 prises en charge sur la Grille 1 (1 252 pour les ouvrants droits et 3 606 pour les ayants droit).

En 2013, 9 025 personnes ont bénéficié de 19 553 prises en charge sur la Grille 1 (7 030 pour les ouvrants droits et 12 523 pour les ayants droit).

Soit une augmentation du nombre de bénéficiaires de 212.01 % (-1.55 % en 2012).

● Séjours Grille 2 :

En 2012, 6 912 personnes ont bénéficié de 15 633 prises en charge sur la Grille 2 (6 072 pour les ouvrants droit et 9 561 pour les ayants droit).

En 2013, 433 personnes ont bénéficié de 1 621 prises en charge sur la Grille 2 (639 pour les ouvrants droit et 982 pour les ayants droit).

Soit une diminution du nombre de bénéficiaires de 94.28 % (-0.58 % en 2012).

● Séjours Grille 3 :

En 2012, 2 385 personnes ont bénéficié de 3 547 prises en charge sur la Grille 3 (1 443 pour les ouvrants droit et 2 104 pour les ayants droit).

En 2013, 1 984 personnes ont bénéficié de 3 152 prises en charge sur la Grille 3 (1 277 pour les ouvrants droit et 1 875 pour les ayants droit).

Soit une diminution du nombre de bénéficiaires de 15.22 % (-9.49 % en 2012).

■ Activités de Loisirs

En 2012, 20 606 personnes ont bénéficié de 82 466 prises en charge sur la grille loisirs (39 605 pour les ouvrants droit et 42 861 pour les ayants droit).

En 2013, 21 280 personnes ont bénéficié de 83 346 prises en charge sur la grille loisirs (40 295 pour les ouvrants droit et 43 051 pour les ayants droit).

Soit une augmentation du nombre de bénéficiaires de 3.40 % (3.85 % en 2012).

● La formation les journées d'étude

En 2013, les journées d'étude en Avignon ont réuni 80 représentants du personnel (65 en 2011), 82 en 2012.

Si pour des difficultés de planning, la session d'hiver 2012 n'a pu être organisée, celle de 2013 a remporté l'adhésion de 70 participants.

Nous remercions vivement les intervenants à ces journées pour la qualité de leur transmission et l'humanisme des échanges qu'ils provoquent avec eux comme entre les participants.

Grâce à eux, nous sommes chanceux de pouvoir maintenir l'action de l'éducation populaire, par la réunion de ces cercles d'égaux, si chers à Françoise Tétard, nous sommes heureux (et joyeux) de nous retrouver pour échanger, affronter le monde, ensemble, et surtout l'appréhender sous d'autres angles, enrichis par d'autres regards.

Au-delà des activités qu'ils servent aux salariés, le FNAS et tous les comités d'entreprise sont aussi les outils pour mener la bataille idéologique favorisant l'émancipation.

● La vie du FNAS

Pierre Andrac a repris le flambeau de Frank Lavanture, qui dit malicieusement citant Bernard Friot « percevoir son salaire continué grâce à nos cotisations ». C'est également le cas de Chantal Porte, qui elle, a passé le relais à Pauline Schaeffer.

Pierre Andrac apporte une nouvelle dynamique pour l'évolution du FNAS tout en préservant la continuité et l'esprit de ses missions.

Comme ce que nous défendons, nous le défendons pour tous, même lorsque nous sommes en situation de gestion. Un accord d'entreprise, que nous avons voulu mieux disant socialement, a été signé au FNAS, et ce, tout en préservant un juste équilibre entre le budget de fonctionnement et le budget dédié aux activités.

● La raison (sociale) doit l'emporter

Toujours plus de salariés utilisant le FNAS face à la récession des cotisations, de l'emploi permanent, des moyens d'existence des salariés et de leurs conditions de vie. L'austérité n'est plus à conjurer. Nous le répétons, il y a urgence. Ce n'est que par le levier des cotisations et des salaires que le FNAS pourra maintenir la qualité de ses missions. Rien ne se fera sans l'intervention des salariés ni la lucidité sociale des employeurs.

Sur le prochain mandat, la tâche sera rude pour les futurs élus du Conseil de gestion ; l'impératif ? Mettre la solidarité au centre de toutes leurs décisions. « Nous avons tous un pouvoir d'agir à mettre en marche... » (Jack Ralite).

*Eva Loyer
Secrétaire*

Merci à l'équipe du FNAS
pour les données précieuses
qui ont permis l'élaboration
de ce rapport.

Assemblée générale

30 juin 2014

Rapport financier de l'exercice 2013*

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous présentons le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

L'ensemble de ces documents vous a été adressé avec la convocation.

1. Le résultat

L'année 2013 se termine avec un résultat négatif de 157 3022 euros, qui fait suite au résultat positif de 260 335 euros en 2012.

A ce jour :

- le compte « Autres réserves » s'élève à 3 500 000 euros ;
- le compte « Report à nouveau » s'élève à 294 200 euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat négatif au compte « Report à nouveau » de l'exercice et de le ramener à 137 178 euros.

2. Les recettes

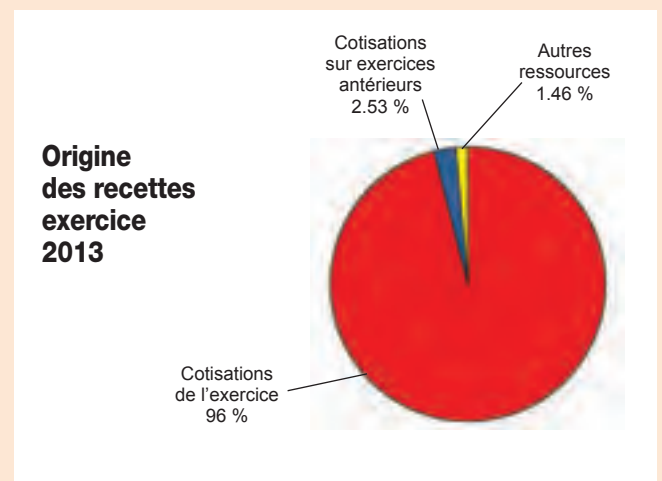
Le total des produits réalisés en 2013 s'élève à 7 460 931 euros, accusant un léger tassement de 0.20 % par rapport à 2012.

Le montant des cotisations encaissées s'élève à 7 350 924 euros, soit une diminution de 1.19 % par rapport à l'année précédente.

Ce montant incluant les cotisations sur exercices antérieurs pour 190 535 euros en nette diminution de 44.32 %, les cotisations de l'exercice ont donc très légèrement augmenté de 0.85 %. Les créances douteuses baissent quant à elles de 51.47 %, passant ainsi de 68 598 euros en 2012 à 33 292 euros en 2013. Cette baisse significative s'explique par un meilleur suivi des échéanciers des entreprises tout au long de l'exercice permettant d'affiner les prévisions de pertes.

Le poste « Autres ressources » passe de 69 600 euros en 2012 à 110 007 euros en 2013 soit une augmentation de 58.06 % due essentiellement à l'augmentation significative des reprises de provisions sur créances douteuses. Cette augmentation est le pendant

de la diminution des créances douteuses constatée plus haut. Les produits exceptionnels, constitués pour une part des pénalités de retard versées par les entreprises et d'autre part par des chèques de prise en charge non encaissés, baissent de 21.78 %, passant ainsi de 29 279 euros en 2012 à 22 903 euros en 2013.



3. Les dépenses

Le poste « Total des charges » passe à 7 617 953 euros en 2013 contre 7 215 581 euros en 2012, soit une augmentation 5.58 %.

Il est constitué pour 82.649 % par des dépenses destinées à l'objet social, et pour 17.51 % par des dépenses liées aux frais de gestion (respectivement 81.09 % et 18.91 % pour l'exercice 2012).

* Tous les montants présentés dans ce rapport sont arrondis sans décimale.

3.1. Les dépenses « Activités sociales »

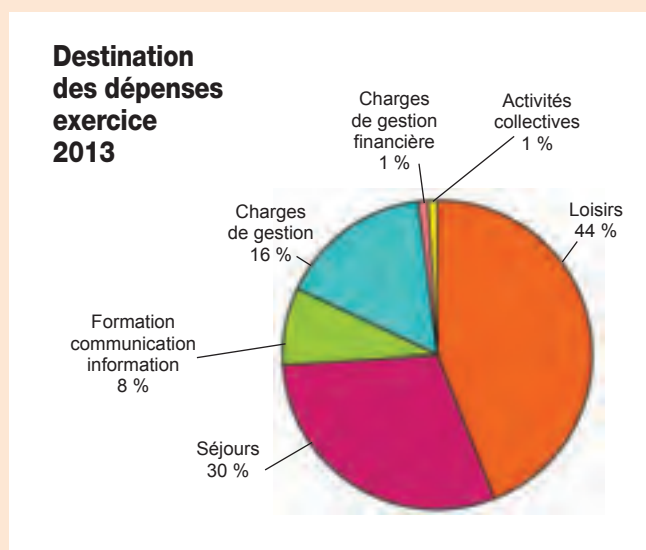
Le poste « Activités sociales » qui représente 6 284 273 euros est donc en augmentation de 7.41 % par rapport à 2012.

3.1.1. Les activités de séjours

Le poste « Activités de séjours » passe de 1 812 614 euros en 2012 à 2 027 912 euros en 2013 soit une augmentation de 11.88 %.

Il faut noter que la diminution du poste « Frais de transport » amorcée en 2010 et 2011 s'inverse en passant de 225 621 euros à 269 579 euros, soit une augmentation de 19.48 %.

Ces deux augmentations s'expliquent en grande partie par le passage de Grille 2 à Grille 1 de cinq types de séjours (Gîtes de France, camping, Accueil paysan, Auberges de jeunesse, CléVacances, majoritairement choisis par les ouvriers et leur famille) et des frais de transport qui s'ensuivent.



3.1.2. Les activités de loisirs

Le total des postes « Activités de loisirs », à savoir le cumul des prises en charge des salariés intermittents et des salariés permanents des entreprises de moins de 10, augmente de 3.87 % avec 3 042 178 euros en 2013 contre 2 928 730 euros en 2012.

3.2. Les dépenses « Frais de gestion »

● Le poste « Frais de gestion » est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent de 31 048 euros, soit 2.27 %.

● Le poste « Convention de gestion Audiens » affiche une augmentation de 10.89 % qui s'explique par l'augmentation des frais de saisie des temps de travail due en partie à la hausse du taux de TVA ainsi que par le passage de 7 978 entreprises appelées à cotiser à 8 223.

● Le poste « Frais annexe AG » subit le traditionnel effet « yoyo » qui le fait passer de 78 257 euros en 2012 à 16 053 euros en 2013.

● Le poste « Déplacements AG » augmente de 29.94 % passant de 8 122 euros en 2012 à 10 554 euros en 2013. Cette hausse est due à la plus grande participation des élus des structures d'Outre Mer.

● Le poste « Frais, actes et contentieux » passe de néant en 2012 à 2 557 euros en 2013. Cette montée en charge est justifiée par l'application de mesures d'injonction de paiement pour les entreprises qui ne règlent pas leurs cotisations.

Le coût de personnel

Ce compte affiche une augmentation de 7.64 % qui s'explique par les augmentations de 18.38 % des impôts et taxes, de 8.74 % des cotisations sociales et de 8.09 % des salaires bruts. Cette dernière s'explique pour une part par les mécanismes normaux d'augmentation des salaires, pour une autre par le remplacement de salariés en arrêt (maternité ou maladie) par des salariés sous CDD, et enfin par le « cumul » de deux délégués généraux les deux derniers mois de l'année.

Le budget de fonctionnement

Il est essentiel de noter que le budget de fonctionnement du FNAS correspond à 0.2 % de la masse des salaires déclarés par les entreprises cotisantes, c'est à dire à ce que la loi impose aux entreprises pour le fonctionnement de leur comité d'entreprise.

En conclusion on ne peut que constater avec regrets que ce que nous annonçons l'année dernière en conclusion du même rapport financier, se fait jour cette année : les produits amorcent une baisse dont on ne peut que craindre, avec la baisse des subventions aux entreprises, qu'elle s'accroisse.

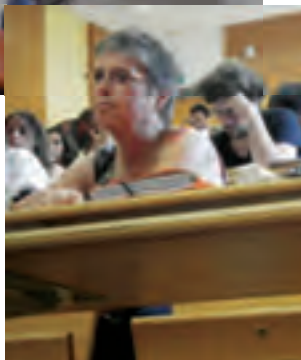
Alain Brosseau
Trésorier

Journées d'étude d'Avignon

15 au 18 juillet 2014

Cette année, la « MAISON PRO » d'Avignon, espace mutualisé de la profession, déménage du collège Viala pour le magnifique cadre du Cloître Saint-Louis.

Pour accompagner ce mouvement, les journées d'étude démarreront et se termineront dans le cadre de cet espace dédié à tous les professionnels.



Cloître saint-Louis

Mardi 15

- Le matin dans une salle de cours de l'ISTS la présentation du FNAS pour les nouveaux élus ainsi qu'un rappel sur les mandats de représentant du personnel.
- L'après-midi dans la salle des Colloques, en collaboration avec L'AFDAS, une présentation de la nouvelle loi sur la formation professionnelle continue se pour suivra dans la cour du Cloître par un des débats de la Maison Pro ouverts au public sur ce même thème.

Université d'Avignon

Mercredi 16 et jeudi 17

- deux journées sur les thèmes suivants :
 - l'égalité hommes/femmes
 - la charte des missions de services publics à l'heure du projet de loi sur la création artistique et de l'acte III de la décentralisation

Cloître saint-Louis

Vendredi 18

- Le matin retour dans la salle des Colloques pour une présentation par AUDIENS de la prévoyance conventionnelle puis les participants procéderont à l'évaluation et aux conclusions de ces journées d'étude 2014.

Ces journées sont réservées aux représentants du personnel (délégués du personnel, délégués syndicaux) et aux membres de l'Assemblée générale du FNAS qui recevront individuellement leur invitation sous réserve que le FNAS ait connaissance de leur mandat.

Carnet de voyage

Séjours

● Automne

Riga

Du 29 octobre au 2 novembre 2014 :
4 jours / 4 nuits.

● Le choix de cette capitale s'est finalement imposé du fait de son statut exceptionnel de Capitale européenne de la culture 2014.

C'est la Capitale de la Lettonie, État proclamé indépendant au sortir de la première guerre mondiale, le 18 novembre 1918.

Il faudra pourtant deux ans de plus d'une douloureuse guerre de libération pour que Riga en ruine devienne enfin la Capitale de la République de Lettonie.

L'histoire de la ville remonte à plus de huit siècles. Édifiée autour de l'emplacement idéal pour un port, le lac de Riga, formé à l'embouchure de la rivière Rīdzina dans la Daugava, principale voie commerciale entre la Russie et l'Europe occidentale, c'est en 1201 qu'est officiellement fondée la ville de Riga.

Le territoire qui allait devenir la Lettonie, a été occupé par les allemands avant de devenir mi-polonais mi-suédois puis russe. Après quelques années d'indépendance entre les deux guerres, il était soviétique jusqu'à l'éclatement de l'URSS.

La restauration de l'indépendance de la Lettonie a fait de Riga le centre de l'éveil national. Les huit cents ans de l'histoire de Riga témoignent de son expérience à redevenir fière et riche malgré les guerres, les famines et les désastres.

Elle est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1997.

Le tissu urbain du centre médiéval de Riga, reflète la prospérité de cette ville, bien que la plupart de ses bâtiments les plus anciens

aient été détruits par l'incendie et la guerre. Au 19^e siècle, elle est devenue un important centre économique et l'on a construit les faubourgs de la ville médiévale, tout d'abord en imposant une architecture en bois de style classique, puis Jugendstil.

Tout en conservant relativement intacts sa structure médiévale et son tissu urbain plus récent, le centre historique de Riga possède une valeur universelle exceptionnelle en vertu de la qualité et du nombre de ses éléments d'architecture de style Art nouveau/Jugendstil sans égal dans le monde entier, ainsi que de son architecture en bois du 19^e siècle.

De l'avis général, c'est à Riga que l'on trouve la plus belle concentration de bâtiments Art nouveau d'Europe.

● Comme pour chaque capitale européenne proposée par le FNAS, une visite de ce centre-ville exceptionnel sera organisée, vous serez logés au cœur de ce centre, dans un hôtel aménagé dans un ensemble de bâtiments datant du moyen-âge.

● Vous aurez du temps pour mieux découvrir cette ville et nous vous proposerons avec Cap O Soleil le maximum de possibilités de découvertes notamment autour des manifestations liées à la capitale culturelle.

Nous continuons à travailler pour organiser une rencontre avec des professionnels et/ou leur organisation.

En fonction du prix nous mettrons en place une grille spécifique pour, comme l'an dernier, permettre d'accéder plus facilement à ce séjour.



Carte postale

Un tour dans le sud de l'Irlande

En revoyant ces quelques images revient l'envie de retourner dans ces lieux magnifiques pour y passer du temps.

Ce temps qui nous a manqué, pour avoir le temps d'aller à la rencontre de ces Irlandais dont Annie, notre guide, nous a raconté l'histoire, pour encore plus profiter de ces espaces naturels.





C'était un voyage de découverte de l'Irlande, pas assez des Irlandais, même si quelques uns d'entre nous, en poussant la porte de l'un ou l'autre pub, ont pu faire quelques belles rencontres.

Cette fois, la rencontre a surtout été celle de ces voyageurs du FNAS entre eux, entre les habitués et les nouveaux, les jeunes et les plus expérimentés, le nouveau délégué général et la partie accompagnement de son travail.

Je suis content de ce tour et il me semble bien que je ne suis pas le seul, nous avons eu un tel beau temps qu'au lieu de vouloir vite nous mettre à l'abri dans le car, nous rêvions de flâner longuement dans les jardins, sous les arbres des parcs, sur le sommet des falaises, dans les rues des villes et des villages.

Le programme un peu trop chargé nous a donné envie d'y revenir et les heures de car ont permis de nouer quelques nouvelles amitiés.

Bises à toutes et tous avec une pensée spéciale pour Sylvie et François.

Pierre Andrac



33 000 000

C'est le nombre de chèques qu'établit le FNAS chaque année pour régler les prises en charge.

Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										■
2										
3				■						■
4										
5						■			■	
6				■						
7						■		■		
8		■			■					
9							■			
10										

Horizontalement :

1- Chiffre d'âge mûr. **2-** Faisaient les poches **3-** Article contracté. Elle démange. **4-** Pour son anniversaire, le FNAS en recevra-t-il une ? **5-** Poète de langue allemande. Bande de tissu. **6-** Voyelles. Creusas. **7-** Festival de musique rennais. C'est un impératif. **8-** Deux bâtons. Nuisis. **9-** Phénomène, curiosité. Son jeu fait avancer pas à pas. **10-** Spectacles, défilés, festivals...

Verticalement :

A- Celle du cercle est difficile à calculer. **B-** Son intérêt n'est pas général, mais il est pourtant supérieur. Salut phonétique. **C-** Adjoint ou stagiaire ? **D-** Deux fois la même. Bonne cellule tueuse. Non frontalier la tête en bas. **E-** Sommets. À tu et à toi. **F-** Personnage de manga. Il a bien transporté Aldrin, Armstrong et Collins. **G-** L'histoire de Rome n'a aucun secret pour lui (deux mots). **H-** Défaite à l'envers. Régie d'oreille. **I-** Chan-teuse. Possédait. **J-** Liant. Répètes.

Grilles de prise en charge

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

GRILLE GLOBALE	
Quotient familial	Plafond annuel maximum par personne
Moins de 350 €	900 euros
350 à 450 €	850 euros
451 à 550 €	800 euros
551 à 650 €	700 euros
651 à 750 €	600 euros
751 à 850 €	500 euros
851 à 950 €	450 euros
951 à 1 100 €	400 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros
Plus de 1 250 €	300 euros

GRILLE COLONIE		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros

GRILLE SEJOURS						
Quotient	Grille séjours 1 séjours FNAS		Grille séjours 2 secteur associatif / tourisme social		Grille séjours 3 secteur marchand	
	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros

Chèques Lire et chèques Disques

L'ensemble des prises en charge sur les chèques Lire et chèques Disques est limité à la moitié du plafond de la grille Loisirs. Vous pouvez par conséquent obtenir au maximum 31 chèques par personne quelle que soit la tranche de quotient familial. Les chèques Disques ne sont plus limités par le plafond URSSAF mais ils sont attribués aux seuls ouvrants droit.

GRILLE LOISIRS		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	275 euros
651 à 750 €	50 %	250 euros
751 à 850 €	45 %	225 euros
851 à 950 €	40 %	200 euros
951 à 1 100 €	35 %	175 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	150 euros
Plus de 1 250 €	25 %	125 euros

Chèques Lire et chèques Disques		
1/2 plafond	Prix à l'unité	Prise en charge du FNAS déduite de votre plafond
175 euros	2.40 euros	5.60 euros
163 euros	2.80 euros	5.20 euros
150 euros	3.20 euros	4.80 euros
138 euros	3.60 euros	4.40 euros
125 euros	4.00 euros	4.00 euros
113 euros	4.40 euros	3.60 euros
100 euros	4.80 euros	3.20 euros
88 euros	5.20 euros	2.80 euros
75 euros	5.60 euros	2.40 euros
63 euros	6.00 euros	2.00 euros

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS

(métro Place d'Italie)

du lundi au vendredi

(à l'exception du jeudi matin)

de 10 h à 12 h 30

et de 14 h à 17 h

- **Au téléphone**

au 01 44 24 72 72

aux mêmes horaires

Pour les dossiers
de prises en charge
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

Attention !

**Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, au-
dessus de votre nom. Notez-le.**

**Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.**